



Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs"
Questions relatives à l'emploi et la politique sociale
Bruxelles, vendredi 3 mars (bâtiment Europa)

La session du Conseil débutera à 10 heures et sera présidée alternativement par M. Bartolo, ministre de l'éducation et de l'emploi, M^{me} Dalli, ministre du dialogue social, de la protection des consommateurs et des libertés civiles et M. Farrugia, ministre maltais de la famille et de la solidarité sociale.

La plus grande partie de la session sera publique et pourra être suivie par transmission vidéo à l'adresse <http://video.consilium.europa.eu/>.

Le Conseil consacrera un débat d'orientation au **Semestre européen 2017**. Il examinera comment améliorer l'accès au marché du travail et réduire les divergences dans l'ensemble de l'UE. Il devrait adopter des conclusions sur l'examen annuel de la croissance 2017 et le rapport conjoint sur l'emploi. La Commission présentera au Conseil un aperçu des rapports par pays pour 2017.

Le Conseil tiendra également un débat d'orientation sur un règlement modifié portant sur la **coordination des systèmes de sécurité sociale**.

La présidence et la Commission informeront le Conseil au sujet de la préparation du **sommet social tripartite** qui se tiendra le 8 mars.

Le Conseil devrait adopter des conclusions intitulées: "**Renforcer les compétences des femmes et des hommes** sur le marché du travail de l'UE".

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres examineront le point suivant: *Des conditions de travail plus sûres et plus saines pour tous - moderniser la législation et la politique de l'Union européenne en matière de sécurité et de santé au travail.*

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session de la matinée, vers 13 heures, et une autre à la fin de la session, vers 17 heures, dans la salle de presse du bâtiment Justus Lipsius.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/91263>.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Semestre européen 2017

Le Conseil consacrera un débat d'orientation ([6265/17](#)) au **Semestre européen 2017**. En mettant l'accent sur la mise en œuvre des recommandations par pays, il examinera les moyens de renforcer l'accès au marché du travail et de réduire les écarts au sein de l'UE.

La crise économique et financière, qui a débuté en 2008, n'a pas frappé tous les États membres de la même façon. Dans les pays les plus sévèrement touchés, la crise a montré que les cadres des politiques de protection sociale n'étaient pas de nature à résister à un choc prolongé.

Des **divergences** en matière de **participation au marché du travail** ont récemment montré des signes de stabilisation et d'inversion. Les pays plus durement touchés par la crise connaissent à présent une croissance de l'économie et de l'emploi. Néanmoins, de grandes divergences subsistent, non seulement entre les États membres, mais également au sein-même de ces États, avec des effets qui varient sensiblement selon le sexe, l'âge, le niveau de formation ou le milieu socioéconomique.

Une forte participation au marché du travail n'est pas seulement une question d'égalité des chances, d'équité ou d'indépendance économique; il s'agit également d'un impératif pour l'économie, puisque l'inactivité constitue une sous-utilisation du potentiel humain dans un contexte de changements démographiques, de vieillissement de la population et, par conséquent, de diminution de la main-d'œuvre.

L'accès au marché du travail est conditionné par un certain nombre de facteurs, notamment les niveaux de compétitivité en général, la croissance économique, les cadres réglementaires, les dispositions en matière de sécurité sociale (notamment les indemnités de chômage), les niveaux de compétences et la qualité de l'enseignement, l'efficacité des services d'aide à la recherche d'emploi, les politiques actives du marché du travail, y compris les prestations liées à l'emploi, les services de garde des enfants et les autres services de soins.

Les ministres seront invités à répondre aux questions ci-après posées par la présidence:

- Dans une perspective d'avenir, quels sont les domaines où les réformes sont le plus urgentes en vue d'accroître la participation au marché du travail? Quelles stratégies sont nécessaires pour garantir l'adaptabilité et le dynamisme du marché du travail?
- Dans quelle mesure les États membres peuvent-ils tirer des leçons du processus de conception et de mise en œuvre des réformes et se conseiller mutuellement durant ce dernier?
- Quel rôle devrait jouer l'évaluation intégrée de la Commission européenne? Que peut-on et que devrait-on faire pour mieux associer au processus les autres acteurs, y compris les partenaires sociaux?

Le Conseil adoptera des conclusions ([6266/1/17 REV 1](#)) sur l'examen annuel de la croissance 2017 et le rapport conjoint sur l'emploi, qui traite des priorités d'action dans les domaines de l'emploi et des politiques sociales.

Il adoptera le rapport conjoint sur l'emploi ([6267/17](#)), qui donne un aperçu annuel des principales évolutions en matière sociale et d'emploi en Europe ainsi que des réformes entreprises par les États membres.

La Commission présentera au Conseil un aperçu des rapports par pays pour 2017 ([6318/17](#)).

Coordination des systèmes de sécurité sociale

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur un règlement modifié (15642/16) portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, en s'appuyant sur une note de la présidence ([6269/17](#)).

Le débat a pour objectif de définir dès le départ des orientations politiques étant donné que le groupe pertinent du Conseil a récemment entamé ses travaux.

Le nouveau règlement

La nouvelle proposition ([15642/16](#)), présentée en décembre 2016, est destinée à mettre à jour et moderniser les dispositions relatives à la coordination des systèmes de sécurité sociale européens. Elle renforcera la clarté juridique, établira une répartition juste et équitable de la charge et améliorera l'application des règles administratives en les simplifiant.

La proposition est axée, en particulier, sur l'accès aux prestations sociales dans quatre domaines:

- prestations de chômage,
- prestations pour soins de longue durée,
- citoyens mobiles économiquement non actifs et
- prestations familiales.

La Commission propose également de renforcer les règles administratives applicables à la coordination des systèmes de sécurité sociale pour les travailleurs détachés et de doter les autorités des États membres de meilleurs outils pour faire face à toute pratique susceptible d'être déloyale ou à tout abus.

Principaux points du débat ministériel

Les ministres seront invités à traiter plus spécifiquement les points essentiels, comme indiqué dans les questions suivantes:

- La Cour de justice a clairement indiqué que la libre circulation des citoyens est assortie de droits et d'obligations. Si tous les citoyens de l'UE ont le droit de circuler librement, qu'ils soient économiquement actifs ou non, la libre circulation ne constitue pas un droit inconditionnel à un libre accès aux systèmes de sécurité sociale d'autres États membres.
 - La codification proposée de la jurisprudence récente concernant l'accès des citoyens économiquement non actifs aux prestations de sécurité sociale dans l'État membre d'accueil contribue-t-elle à accroître la clarté juridique?
- Dans sa proposition, la Commission vise à renforcer la coopération entre les institutions et les inspections du travail de manière à ce que les autorités nationales disposent de moyens adéquats pour vérifier le statut des travailleurs détachés et des autres travailleurs à forte mobilité au regard de la sécurité sociale et pour lutter contre toute pratique susceptible d'être déloyale ou tout abus.
 - Les modifications proposées concernant le document portable A1 facilitent-elles une meilleure application des règles existantes en matière de sécurité sociale? Quelles autres mesures dans ce domaine pourraient contribuer à la réalisation de cet objectif?
- L'analyse d'impact accompagnant cette proposition a permis de recenser plusieurs problèmes, notamment la répartition déséquilibrée de la charge financière, le risque de perte de protection ou de doubles paiements, le manque de transparence et de sécurité juridique pour les citoyens et les institutions, l'inégalité de traitement des citoyens dans des situations comparables et les mesures dissuadant les citoyens de travailler ou de continuer à travailler dans un autre État membre.
 - Les modifications proposées apportent-elles une réponse adéquate aux problèmes recensés dans l'analyse d'impact? Existe-t-il d'autres problèmes qui ne sont pas traités dans la proposition?

Sommet social tripartite

Le Conseil EPSCO recevra des informations concernant la préparation du sommet social tripartite qui doit se tenir le 8 mars. Le thème principal du sommet est "L'avenir de l'Europe: tracer la voie vers la croissance, l'emploi et l'équité". Les trois thèmes secondaires portent sur les points suivants: (i) rendre le travail financièrement avantageux afin de stimuler l'emploi et l'inclusion sociale; (ii) les nouvelles formes de travail et l'avenir de l'industrie; et (iii) le socle européen des droits sociaux et le rôle des partenaires sociaux.

Renforcer les compétences des femmes et des hommes

Le Conseil devrait adopter des conclusions ([6268/17](#)) intitulées: "Renforcer les compétences des femmes et des hommes sur le marché du travail de l'UE". Les conclusions mettent en évidence l'importance d'un renforcement des compétences pour encourager la participation des femmes et des hommes au marché du travail.

Les conclusions sont fondées sur une note de recherche ([6268/17 ADD1](#)) de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Divers

- La Commission informera le Conseil au sujet de sa communication intitulée "Des conditions de travail plus sûres et plus saines pour tous - Moderniser la législation et la politique de l'Union européenne en matière de sécurité et de santé au travail".
- La présidence informera le Conseil de l'état d'avancement des discussions sur le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services.
- La Commission informera le Conseil du suivi de sa communication intitulée "Investir dans la jeunesse de l'Europe".
- Les présidents respectifs informeront le Conseil des programmes de travail du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale pour 2017.
- La délégation portugaise communiquera au Conseil des informations concernant la conférence internationale organisée par la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU), intitulée "A sustainable society for all ages: Realising the potential of living longer". La conférence doit se tenir à Lisbonne les 21 et 22 septembre 2017.
- Un représentant de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) communiquera au Conseil les principales conclusions de l'étude de l'institut sur les avantages économiques de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'UE.